



N° 2026/P/05



ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

VU le courriel de la SELARL ARPENTEURS, Géomètres-experts, demeurant 10 rue Pasteur, 38440 ST JEAN DE BOURNAY, en date du 05 mars 2026,

_ demande d'alignement des parcelles cadastrées section AT, sous les n° 4, 5 et 6 situées Chemin de Buffevent – 38440 ST JEAN DE BOURNAY

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Prescriptions techniques

L'alignement de la voie communale n° 15 dite « Chemin de Buffevent » à ST JEAN DE BOURNAY au droit de la propriété citée ci-dessus est défini par la ligne prenant en compte l'alignement de fait actuel tracé en bleu, proposé et validé sur le plan annexé, réf. 2522876 du 30 décembre 2025.

ARTICLE 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté, ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 – Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de **1 an** à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande d'arrêté devra être effectuée.

ARTICLE 5 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

_ SELARL ARPENTEURS.

Fait à ST JEAN DE BOURNAY, le 05 mars 2026

Le Maire,
Franck POURRAT –



Affichage et publication le

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE
St JEAN DE BOURNAY
Chemin de Buffevent
Section AT - Parcelles n° 4, 5 et 6

PROPRIETE BAGNIER
PROJET DE DIVISION
Demande d'alignement
Échelle : 1/500

30 Décembre 2025

Système de référence : RGF 93
Projection : CC45
Altimétrie : IGN69

RÉFÉRENCE : 2522876

ARPENTEURS
10 Rue Pasteur
38440 St Jean de Bournay
Tél : 04 74 58 71 65
Mél : sjb@arpenteurs.pro

Situation Ancienne			
Propriétaires	Section	N°	Surface cadastrale ha
Mme Sylvie BAGNIER-Le CHARTIER	AT	4	5 34 15
		5	15 05
		6	56 70
		6	05 90

Contenance cadastrale = Valeur indicative - sert au calcul de l'impôt foncier.
Surface apparente arpentée = Selon limites apparentes non définies contradictoirement avec les voisins.
Surface arpentée réelle = Selon limites définies contradictoirement avec les propriétaires riverains.

COORDONNÉES DES POINTS D'ALIGNEMENT			
SOMMET	X	Y	NATURE
1	1866542.04	4256270.48	Angle pilier
2	1866535.79	4256310.93	
3	1866535.95	4256325.23	
4	1866534.03	4256350.93	
5	1866532.92	4256353.73	

LEGENDE

Réseaux Humides

- Altitude rivière
- El et EP
- Puissance hydraulique
- Bouche à ciel
- Compteur AP

Réseaux SACS

- Puissance hydraulique
- Compteur AP
- Puissance hydraulique
- Puissance hydraulique

Détails topographiques

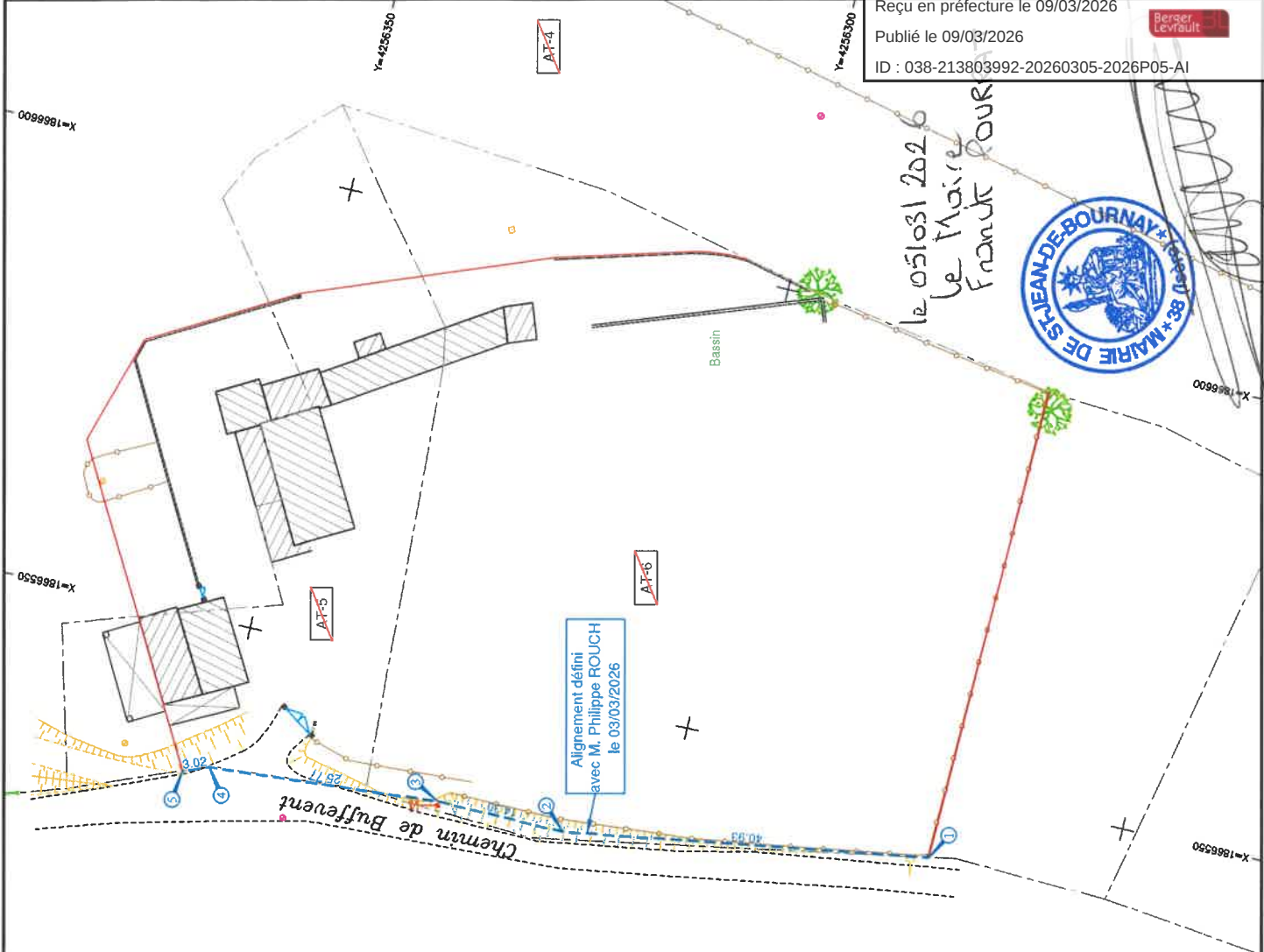
- Altitude de référence
- Altitude de référence
- Altitude de référence
- Altitude de référence
- Altitude de référence

Encadré

- Division
- Unité de mesure
- Unité de mesure
- Unité de mesure

NOTA

La limite avec le domaine public n'est pas garantie, elle devra faire l'objet d'une demande d'arrêt d'alignement individuel.
La limite avec le domaine public n'est pas garantie, elle devra faire l'objet d'une demande d'arrêt d'alignement individuel.
La limite avec le domaine public n'est pas garantie, elle devra faire l'objet d'une demande d'arrêt d'alignement individuel.



Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le 09/03/2026
ID : 038-213803992-20260305-2026P05-AI